

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 12 (1905)

Artikel: Porrentury en 1750

Autor: Sautebin, Hippolyte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PORRENTRUY EN 1750

(D'après un plan authentique de l'époque)

« Porrentruy en 1750 ! Encore des « vieilleries », diront certaines personnes très éprises de modernisme ou très préoccupées de questions pratiques. Ces membres de l'Emulation sont donc tous les mêmes, donnent tous dans le même travers ! A quoi sert-il de tant révasser à propos de vieilles pierres, de parchemins poussiéreux ? Il n'est vraiment pas raisonnable de perdre ainsi son temps, alors qu'il y a tellement de problèmes à résoudre aujourd'hui dans le domaine économique et social ! »

Hé ! tout beau, Messieurs ! Pourquoi supposer que ces études sur le passé nous empêchent d'apprécier ce qu'il y a de bon dans le présent et de travailler à l'avènement d'un avenir meilleur ? Ces diverses préoccupations ne s'excluent pas du tout les unes les autres. Et de fait, l'on rencontre au sein de notre Société des personnes qui prennent une part très active aux luttes âpres du jour.

On a dit aussi que la manie de fouiller si avidement dans les choses du passé, manie, il faut le reconnaître, bien propre à notre époque, est pour celle-ci un signe de décrépitude. C'est l'opinion qu'émettait un jour M. Widmann, le critique si compétent du *Bund*, dans un de ses feuillets littéraires. « Les peuples, disait-il, devenus incapables de plus rien produire de grand, se rabattent sur l'étude et l'admiration contemplatives des hauts faits

de leurs devanciers, — semblables en cela aux vieillards, lesquels en sont réduits, pour tromper le besoin d'activité qui leur reste, à se remémorer les actions d'éclat dont ils ont illustré leur vie passée. »

Je ne veux pas discuter ici cette opinion, qui peut évidemment se soutenir, surtout lorsqu'on dispose d'une plume aussi bien taillée que celle de M. Widmann.

Je me contenterai de faire simplement remarquer que la méditation, le retour sur soi-même n'est pas l'apanage du seul vieillard impotent. L'homme fort, l'homme d'action a besoin aussi parfois de repos ; on discerne aussi dans son activité des temps d'arrêt où il s'analyse, où il médite sur son passé, afin de reprendre son élan vers l'avenir avec plus de vigueur.

Serions-nous tout simplement dans une de ces périodes d'accalmie ?

Quoi qu'il en soit, il y a certainement profit pour nous à soulever les voiles du passé. Inutile d'insister sur ce point : on aurait trop l'air d'enfoncer une porte ouverte. Comme l'a dit Anatole France avec sa concision habituelle, « notre connaissance de ce qui sera est en raison de notre connaissance de ce qui est et de ce qui fut ».

Et à côté du profit, il y a le plaisir, — un plaisir que j'ai trouvé admirablement dépeint dans ce passage-ci de Lemaître : « Rêver dans le passé pour rien, pour le plaisir, cela est charmant, et cela est aisé... Le passé est notre tout et c'est de lui que nous sommes faits. Rêver dans le passé, c'est réveiller tous les hommes que nous portons en nous, c'est prolonger notre vie en arrière, par delà le berceau ; c'est jouir de sentir à tout notre être des racines si profondes, et d'avoir tant vécu déjà avant de voir la lumière ».

« Mais, me dira-t-on, voilà bien des préambules pour arriver à parler de Porrentruy en 1750. Car enfin, 1750, ce n'est pas si vieux que ça ; c'est relativement près de nous. L'attrait de cette espèce de résurrection ne peut être que bien moindre ».

J'ai prévu l'objection.

Je ferai observer que le Porrentruy dont nous nous occuperons est encore la résidence du souverain, la petite cité féodale, étroitement enserrée dans sa ceinture de murailles, flanquée de portes monumentales et de tours, de fossés et de redoutes.

La date de 1750 (il n'est pas inutile d'y insister) nous transporte de l'autre côté de la formidable barrière qui s'élève entre l'ancien régime et le monde nouveau. La Révolution n'a pas encore passé sur le Porrentruy d'alors. D'où il suit qu'en examinant celui-ci d'un peu près, on se croirait ramené à plusieurs siècles en arrière et non pas seulement à un et demi. Il ne devait guère différer, d'ailleurs, de ce qu'il était deux ou trois cents ans plus tôt, — à part le haut de la ville, où les bâtiments des Jésuites n'ont été construits que vers le commencement du XVII^e siècle.

Il y a donc un intérêt certainement très vif à pouvoir en considérer un plan authentique, donnant entre autre l'emplacement mathématique des portes et des tours disparues, des fossés comblés, des remparts détruits.

Ce plan a pu être élaboré (j'en ai fait un exemplaire pour le Musée archéologique de l'Ecole cantonale de Porrentruy) d'après des documents précieux déposés à l'Hôtel-de-ville, au sujet desquels on voudra bien me permettre ici quelques lignes.

J'entends désigner par ces documents d'abord un Plan parcellaire de notre commune, commencé en 1752 et terminé en 1754, très bien dressé et d'une facture surprenante pour l'époque.

Un état détaillé de toutes les propriétés et de tous les fiefs, avec le nom du propriétaire correspondant ou du feudataire, ce qu'on appelle aujourd'hui, sauf erreur, une matrice de rôle, complète ce beau travail.

La ville elle-même y est représentée sur trois feuilles à l'échelle de 1 : 620. (Un centimètre sur le papier équivaut à 6 m. 20 sur le terrain). Les abords de la ville et le reste du territoire communal y figurent à une échelle plus petite.

L'élaboration de ce Plan a été confiée par le Prince-Evêque Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein (qui a régné de 1744 à 1762) à Jacob Jaquet, de St-Imier, et à

Jean-Henri Laubscher, de Prêles, géomètres et arpenteurs-jurés.

Ce ne fut pas une mesure locale. Le Prince avait ordonné pareille besogne pour toutes les communes de la Principauté et ce, dans le but de procéder à la reconnaissance des fiefs de ses Etats.

Les données explicatives qui servent d'introduction à l'état des propriétés, nous fournissent un détail curieux qui vaut la peine d'être relevé ; c'est qu'antérieurement à cette époque les prés n'avaient pas de contenance fixe ; celle-ci s'évaluait par « faux », comme on calculait la contenance des champs par « journaux », et l'on se basait sur la qualité et non sur la superficie réelle du terrain pour établir le nombre de *faux* ou de *journaux*. Par exemple, la *Faux* d'un pré de la meilleure qualité était fixée à 120 perches, la *Faux* d'un pré de la plus mauvaise qualité à 180 perches.

Par ordre du souverain, une mesure fixe et uniforme fut adoptée dans tout l'Evêché : la *perche* ou *toise* de 10 piés de roi, — et l'on compta désormais 300 perches ou toises carrées pour le « journal » de champ et autant pour la « faux » de pré, sans avoir égard à la qualité du fonds.

Cette refonte complète du cadastre, ayant en vue la régularisation du service des impôts, correspond du reste à la grande activité, dans le domaine des travaux publics, qui signala le règne du Prince-Evêque Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein. On était au lendemain des fameux Troubles de 1740, et il était nécessaire d'un peu tout réorganiser. Le successeur de Jacques-Sigismond de Reinach se trouva être justement l'homme qu'il fallait, doué d'un esprit éclairé, pratique et pacificateur.

Outre ces plans cadastraux, on lui doit la construction de nombreuses routes.

Celle, par exemple, des gorges de Moutier et de Court, avec ses ponts jetés par dessus la Birse, est due à son initiative. (Il s'agit plutôt en l'occurrence de la réfection et de l'agrandissement de l'ancienne voie, bien précaire, il est vrai, qui avait été établie par les Romains, dit-on). Quoi qu'il en soit, une inscription latine gravée sur un rocher dans les gorges de Court rappelle, en termes un-

peu emphatiques, les mérites de notre Prince-Evêque à cet égard (1).

Il réorganisa et fit mettre en ordre les Archives de l'Evêché détruites en partie lors de l'incendie de la Chancellerie en 1558.

Il fit amener l'eau du Varieux au château. On installa une fontaine à huit tuyaux dans la cour. Il fallut six ans pour mener à bien cette entreprise. On dut entre autre creuser un aqueduc à travers la colline du Faby, à la cote de 500 m.; ce souterrain avait une longueur de 600 m. (2), — un vrai chef-d'œuvre pour l'époque.

Voilà certes pour Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, des titres sérieux à la reconnaissance de la postérité.

* * *

Après ces quelques considérations d'ordre général, passons à l'examen du plan de la ville.

Porrentruy (Pourentruï, comme on écrivait en ce temps-là) se réduisait à peu près à ce que nous appelons aujourd'hui la « vieille ville ».

Du côté ouest, en dehors d'une ligne allant de la porte du Faubourg (Bas de la Presse) au mur des Annonciades (Jardin Choffat actuel), il n'y avait absolument qu'une seule maison (celle que l'on voit encore à proximité du pont du Creugenat : l'immeuble Gigandet). Le quartier

(1) Cette inscription est le pendant de celle de Pierre-Pertuis. En voici les termes :

JOSEPHUS GUILLEMUS
EX RINCKIS DE BALDENSTEIN
BASILEENSUM EPISCOPUS
VIAM VETERIBUS CLAUSAM
RUPIRIBUS ET CLAUSTRIS MONTIUM RUPTIS
BYRSA PONTIBUS STRATA
OPERE ROMANIS DIGNO
APERUIT
ANNO 1752

Elle est due au professeur Schoepflin, de Strasbourg.

(2) Il existe d'ailleurs encore de nos jours. Il débouche, du côté sud, dans la prairie située à l'ouest du Quartier de la Presse.

des Tilleuls, la rue de Courtedoux et le quartier de la Presse sont donc entièrement postérieurs à 1750.

Au sud, il n'existait *extra muros* que le « Tirage » et une petite maison sise au lieu dit le « Crêt-Bas ».

Du côté est et nord-est, il y avait, en dehors des murailles, 30 maisons où il s'en trouve maintenant 280.

Porrentruy comprenait en tout 320 maisons ; en 1905, il en avait 650. Ainsi, dans l'espace d'environ 150 ans, il a juste doublé, — ce qui, soit dit en passant, n'est pas énorme.

Mais laissons là ces données statistiques et faisons le tour de la ville, après quoi nous pénétrerons à l'intérieur. (1)

Commençons notre excursion par le château.

Nous remarquons autour des édifices qui composent la résidence du Prince-Evêque une double enceinte, flanquée de trois redoutes. La muraille extérieure se trouvait à environ 30 m. du mur actuel et enveloppait le château, à l'ouest et au nord, depuis l'entrée jusqu'au bâtiment sis à proximité de la Tour du Coq. L'entrée principale était à l'endroit où on la voit encore, mais avec quels soins elle était gardée ! La porte était munie de deux tours assez grandes ; puis le chemin s'avancait vers l'ouest entre deux hautes murailles, et à 44 m. de l'entrée s'élevaient deux nouvelles tours (vis-à-vis de l'angle nord-ouest de la maison existant au bord du chemin actuel). De là, le chemin était encore bordé de murs sur une longueur de 40 m. ; au bout de ces 40 m., une porte (vis-à-vis du 11^e arbre de l'avenue).

Le chemin de la Presse que l'on prenait pour arriver au château suivait le même tracé qu'aujourd'hui. La « Bosse », probablement une ancienne redoute, était déjà en 1750 enlevée à cette destination ; le Plan nous la montre couverte de plusieurs rangées d'arbres.

Le mur d'enceinte de la ville commençait à la tour de la maison Fattet (au pied du Château), allait vers l'ouest

(1) La description qui suit est basée sur le Plan déposé au Musée de l'Ecole cantonale.

et à 20 m. de la maison, faisait un coude pour prendre la direction du sud, se prolongeait jusqu'au lit du Creugenat (le mur du jardin de la Loge maçonnique en est un reste), enjambait le Creugenat sur un pont, et marchant parallèlement au chemin du Gravier, venait s'appuyer au Corps de garde de la Porte de Courtedoux (lequel occupait à peu près l'emplacement du « Café du Jura » ; sur ce parcours, il traversait par le milieu le terrain qui forme aujourd'hui le jardin Tondeur-Carraz (à 24 m. de la maison, à l'endroit où se trouve le kiosque), puis coupait de même l'emplacement de l'ex-Brasserie Schmider.

Derrière ce mur, un profond fossé et le ruisseau de la Chaumont, coulant au fond d'un ravin. Tout le pâté de maisons allant du « Café du Jura » à la Brasserie Schmider n'existe pas.

La « Porte de Courtedoux », identique à la « Porte de France », mais d'un aspect plus monumental, était attenante au Cabaret du Cheval-Blanc, (l'Hôtel du Cheval-Blanc actuel). Profonde de 9 1/2 m., elle allait à peu près de la porte d'entrée principale de l'Hôtel à la limite de l'immeuble Blétry et Matt. La tour sud débordait cette limite et venait occuper un demi-cercle pris dans l'emplacement du magasin Blétry. Vis-à-vis, du côté nord, s'élevait la seconde tour, dont un reste a subsisté jusqu'à ces dernières années. Le bas de cette tour (ancienne maison Verdat) a été démolie pour y bâtir l'immeuble Uhlmann-Haab. (1)

Du massif de maisons dont faisait partie le « Cheval-Blanc », une haute muraille (une fraction des grands remparts) se poursuivait jusqu'à l'Hôtel de Gléresse. Elle était pourvue à sa partie supérieure, et en dedans, d'une galerie en bois couverte, où circulaient à l'occasion les soldats de la garnison préposée à la défense de la ville. Ce sont les derniers débris de ces remparts qu'on pouvait voir il n'y a pas longtemps encore derrière la Banque cantonale et la

(1) Cette « Porte de Courtedoux » est celle dont notre chanson des « Petignat » avait fait un monument historique :

« A la porte de Courtedoux,
Ils sont armés, entendez-vous ! »

Préfecture et dont la pioche des démolisseurs n'a tout juste laissé que ce qu'il faut pour témoigner de l'emplacement qu'occupaient ces remparts.

Extérieurement et parallèlement à ceux-ci courait le fossé, qui faisait suite à celui dont nous avons parlé tout à l'heure. A propos de ce fossé, on remarque dans les actes de vente concernant le « Cheval Blanc » une curieuse servitude, qui a subsisté jusqu'à nos jours, bien que le fossé ait depuis longtemps disparu : le droit de passage réservé aux employés de la voirie à travers l'hôtel pour aller « curer les fossés des remparts ». Sur l'emplacement du fossé se voient aujourd'hui les jardins Virot.

Plus à l'ouest existait, autrefois, encore un petit mur d'enceinte reliant la Porte de Courtedoux au mur du jardin des Annonciades. Mais en 1750, la bande de terrain comprise entre la librairie Chapuis et le jardin Choffat, était occupée par une longue bâtie, dite le « Magasin à sel ». C'était une maison basse, massive ; il en reste encore aujourd'hui une portion qui sert de remise. Ce bâtiment avait fait donner à la rue voisine le nom sous lequel elle était connue jusqu'à l'année passée : la rue des Magasins.

Sur l'emplacement actuel du jardin Choffat, du Temple protestant, de la maison Dietlin et des prisons était bâti le couvent des Sœurs Annonciades. L'église longeait la rue de la Préfecture ; la porte en a été conservée (1). Le mur extérieur du jardin, solidement construit en pierre de taille, servait de rempart.

En le suivant, nous aboutissons à la Porte du haut de la ville. La petite maison Desboeuf en était le Corps de garde (c'est le seul qui subsiste de ceux qu'on voyait aux différents coins de la ville).

La porte, profonde d'environ 8 m. et munie d'une tour imposante, fermait la ruelle à la hauteur du derrière du café des « Trois-Tonneaux » actuel. Le mur en face, du côté sud, en a gardé des vestiges.

(1) L'ancien autel de cette église, celui qui existait en 1750, a été placé en 1804 dans la chapelle de Ste-Croix, près de Fontenais ; il y est encore.

Du Corps de garde, le mur d'enceinte rejoignait la grande tour du Séminaire. En dedans, le fossé. A l'extrémité nord du Séminaire, notre plan indique une tour qu'on appelait la Tour Blanche.

Le derrière de la maison Braîchet formait le bout des grands remparts, avec meurtrières et galerie intérieure. Il est très facile encore maintenant de se rendre compte de l'ancienne destination de ce mur.

Ce rempart faisait saillie dans l'angle nord-ouest de la cour du Collège ; on l'y remarque encore avec sa galerie.

Le sud de la ville était garanti par les bâtisses majestueuses du couvent des Jésuites et le mur de clôture du jardin. Faisons-en le tour et arrivons sous l'église des Jésuites.

De ce dernier bâtiment à celui qu'occupe aujourd'hui l'imprimerie du *Jura*, se dressait une haute muraille (1) à propos de laquelle on me permettra une petite digression se rapportant à un épisode de la Guerre de Trente ans, quoique ce fait soit antérieur d'un siècle à l'époque qui nous occupe.

C'était en 1635. Porrentruy, qui au milieu des fluctuations de la guerre, avait été déjà souvent occupé tour à tour par les Français, les Impériaux, les Suédois, l'était à ce moment-là par une garnison de Bourguignons et de Vallons, partisans de l'empereur Ferdinand II. Cette garnison, commandée par le colonel Laverne, était forte d'environ 700 hommes.

Le 2 juin, on vit apparaître aux environs de Porrentruy 2 à 300 cavaliers qui, toute la journée, firent des reconnaissances autour de la ville et disparurent le soir dans la direction de Bure.

C'étaient les éclaireurs d'une armée de 17 à 18,000 hommes, qui se préparait à venir assiéger Porrentruy. Ces troupes, composées en partie de soldats français, en partie de Suédois, arrivaient de la Bourgogne et se proposaient de marcher sur Bâle à la poursuite des Impériaux. Elles étaient commandées, d'une part, par le maréchal fran-

(1) C'était complètement fermé là. Il n'y avait point de passage comme aujourd'hui.

çais de la Force, qui établit son quartier général à Fontenais et d'autre part, par le landgrave de Hesse et le comte de Nassau, qui s'installèrent à Courtedoux.

Le commandant de la garnison de Porrentruy, après avoir répondu négativement aux sommations qui lui furent faites de se rendre, prit les mesures nécessaires pour soutenir un siège en règle.

Le 9 juin, une troupe d'infanterie française arriva par le vallon de Fontenais. La nuit étant survenue, vers minuit les Français mirent en batterie 4 pièces de canon derrière le mur d'enclos d'un jardin particulier, à environ 300 pas de la ville ; le lendemain, un dimanche, ils ne cessèrent de tirer contre le mur du Collège et contre la grande tour contiguë, depuis 4 heures du matin jusqu'au coucher du soleil, à tel point qu'une de leurs pièces de canon vola en éclats. Leurs boulets étaient du poids de 8, 10 et 16 livres ; mais ils ne firent aucun dégât important, grâce à la solidité des murailles et des bâtiments contre lesquels ils tiraient.

Pour le dire en passant, on a indiqué au moyen de pierres en relief hémisphériques, (1) sur l'angle sud-est du mur de l'église des Jésuites, les endroits touchés par ces boulets et l'on voit encore dans les combles de la dite église les traces du passage d'un boulet à travers trois ou quatre poutres. Le boulet qui était resté dans la dernière poutre touchée, a été enlevé dernièrement.

Cette première attaque causa une vive alarme parmi les bourgeois ; mais ceux-ci devaient passer par d'autres émotions plus fortes encore.

« Le 11 juin, dit un chroniqueur du temps, de nouvelles troupes ne cessèrent d'arriver : elles couvraient presque toute la plaine du côté de Courtedoux. Elles avaient amené avec elles de Montbéliard deux énormes pièces de siège que les bourgeois prirent d'abord pour des troncs d'arbre coupés dans la forêt voisine, en les voyant traîner avec tant d'appareil et un si grand nombre de chevaux : ils croyaient que cela n'avait d'autre but que de les effrayer ; mais c'étaient bien deux gros canons de bronze, que

(1) Elles sont au nombre de douze.

l'ennemi s'empressa de monter et de mettre en batterie près de l'usine de la Schliff ».

C'est de cet endroit que les assiégeants battirent en brèche le mur d'enceinte (le mur précisément dont nous parlions tout à l'heure, attenant à l'église des Jésuites).

Ils le bombardèrent pendant toute la journée du 12, depuis le lever du soleil jusqu'à 10 heures du soir ; ils n'y firent toutefois qu'une trouée assez peu importante. « Mais lorsque le mortier et les pierres commencèrent à se détacher, poursuit notre chroniqueur, le mur commença peu à peu à menacer ruine. Les bourgeois et les habitants, excités par les soldats de la garnison ou par leur ordre, s'emparaient de réparer les ruines ; ils apportaient des pierres, du bois, du fumier, faisaient des retranchements de terre et ne négligeaient aucune chose qui paraissait utile pour résister à la force ; ils tiraient sur l'ennemi avec de petites pièces de canon et à coups de fusil, l'inquiétaient vivement et cherchaient à tirer sur les chefs, lorsqu'après chaque explosion, la fumée de la poudre s'était dissipée. Les bourgeois avaient aussi préparé une certaine quantité de cercles, enduits de bitume, de poix et de soufre, qu'ils se proposaient de jeter sur les assaillants après y avoir mis le feu.

« Cependant l'ennemi continuant son attaque sans relâche, sous ses coups redoublés une grande partie du mur s'écroula dans le fossé, après qu'il eut lancé 148 boulets avec ses deux grosses pièces, du poids de 25, de 32, de 35 et même de 40 livres. Le mur étant ainsi renversé sur une longueur suffisante pour livrer passage, les troupes ennemis, rangées dans la plaine et dans les champs (1) se disposèrent à monter à l'assaut ; d'autre part, les Suédois firent leurs préparatifs pour se rapprocher des murs, et escalader l'enceinte d'un autre côté (2) avec des échelles.

« Le peuple et le clergé ne se sentant plus en état de résister allèrent trouver le colonel Laverne pour le prier de conclure avec l'ennemi une capitulation honorable, afin

(1) Au quartier des Planchettes.

(2) Du côté de Courtedoux.

d'éviter la ruine de cette ville et les malheurs qui accompagneraient sa chute ».

Et la capitulation eut lieu, à la grande satisfaction des bourgeois. Un traité fut conclu le 13 juin.

La garnison sortit sans être inquiétée et fut remplacée par des soldats français qui occupèrent le château, les tours et les murs de la ville.

Ce siège fut un des plus importants que Porrentruy eut à soutenir. Rappelons que Rodolphe de Habsbourg en personne avait assiégié notre cité en 1283 ; cet investissement, qui avait duré du 2 mars au 16 avril, avait également amené la reddition de la place.

Et maintenant reprenons notre excursion et suivons le mur d'enceinte qui protégeait la ville du côté de l'est.

Il partait de l'angle nord-est de l'église des Jésuites et allait parallèlement à la ligne extérieure des maisons, telles que nous les voyons encore aujourd'hui, d'abord jusqu'à la Porte St-Germain. L'écart entre les maisons du haut de la ville et le mur était de 15 m. en moyenne ; sous la terrasse de l'église St-Pierre, il n'était que de 12 m. (1).

La bande de terrain comprise entre les maisons et le mur était, sur toute sa longueur, occupée par le fossé. (On voit encore quelques traces de ce dernier, derrière la maison de M. Ceppi, Président du tribunal).

Une petite particularité à ce propos. Une prescription de police obligeait les propriétaires des maisons voisines à lever, en cas d'incendie, les ponts et les barrières qu'ils avaient placés à travers le fossé, afin de permettre la libre circulation de la pompe le long du dit fossé. Comme dans le cas déjà signalé de la servitude du « Cheval Blanc », cette disposition est restée inscrite dans les règlements de police du feu, bien après que le fossé eut été comblé. Un autre souvenir de celui-ci, qui a persisté également, c'est

(1) La façade de la maison Viatte est à cette distance ; de sorte que le mur qui la prolonge au sud et au nord peut être considéré comme un reste de l'ancien mur des fortifications.

le nom même donné au sentier descendant de la terrasse de l'église à la route de Fontenais (1).

Le mur extérieur des maisons de ce quartier constituait les grands remparts. A côté de la maison Ceppi, président, on en voit encore un bout demeuré intact. La tour située derrière la maison Folletête s'appelait la Tour de la « Male Semaine ».

Mais arrivons à l'entrée principale de la ville : la Porte St-Germain.

Celle-ci était flanquée d'une grande tour, dite la « Tour de la Male Peste », située à gauche en entrant. (On peut en observer un dernier vestige au pied de la terrasse de l'Hôpital). Le mur d'enceinte venait s'appuyer contre cette tour.

De l'autre côté du chemin, mais un peu plus en dehors, se trouvait le Corps de garde, bâtie carrée de 7 m. de côté. Il occupait, d'après les calculs que j'ai faits, le terrain sur lequel est bâtie l'extrémité est du café du « Sauvage » (depuis le milieu de la porte d'entrée sud du café jusqu'à l'angle extérieur).

Dans les temps anciens, la Porte St-Germain (2) était précédée d'un pont-levis. Le Plan de 1750 n'en signale plus la présence.

Le canal du Moulin de la ville, venant du Rinçoir, passait à côté du Corps de garde. Un pont, situé à proximité, le traversait (où est le pont actuel, devant le Sauvage).

Le mur d'enceinte recommençait au parapet de ce pont et suivait la rive droite du canal pour aboutir à la « Boucherie » de la Ville (anciennement l'Arsenal, qui barrait la moderne rue du Contrôle) ; il se continuait de l'autre côté de ce bâtiment jusqu'au lit du Creugenat (près de la maison Turberg, imprimeur), franchissait le Creugenat, passait devant les maisons du Faubourg et se terminait à la Porte de France.

Ce côté de la ville était remarquablement défendu, car outre le canal du Moulin (qui servait de fossé) et le mur

(1) Chemin des Fossés.

(2) Le passage sous la Porte était étroit. Il n'avait que 5 m. de largeur.

d'enceinte, il existait encore entre la Place des Bennelats et le Creugenat trois étangs, dont l'un, le plus petit, appartenait à la ville et les deux autres à « Son Altesse », comme l'indique le cadastre du temps. On y élevait des carpes. Sans doute que la « gent marécageuse » n'y manquait pas non plus, agrémentant le quartier, durant la belle saison, des jolis concerts dont elle est coutumière.

Le pont reliant la rue du Marché au Faubourg à travers le lit du Creugenat était couvert.

Le Faubourg était fermé à l'est par la « Porte de France », qui a heureusement échappé jusqu'ici à la destruction. De là partait le mur du jardin des Capucins, dont l'extrémité nord s'appuyait à la Tour du Coq ; ce mur complétait sur ce point-là l'enceinte de la ville.

Nous voilà arrivés de nouveau au Château, et au terme de notre voyage circulaire.

Les estampes, gravures, tableaux, etc., représentant le vieux Porrentruy, que j'ai eus sous les yeux, sont bien conformes, dans leurs grandes lignes, au plan authentique dont je viens d'exposer quelques données. Tels sont, par exemple, un ex-voto peint à l'huile exposé au Musée de l'Ecole cantonale ; un cliché sur cuivre, avec vue de Porrentruy, également au Musée susdit.

En les examinant, on finira d'acquérir une idée exacte de l'aspect que présentait la ville avec ses remparts, ses tours, ses murailles, etc.

Avant de pénétrer dans la cité, j'aimerais m'arrêter encore à décrire un peu le quartier sis à l'orient de la ville, car, ainsi que je l'ai dit plus haut, les habitations s'étaient déjà portées de ce côté-là, en 1750, en dehors de la ligne des fortifications. On y en comptait une trentaine.

Le long du lit de l'Allaine figure déjà sur notre plan l'Allée dite des Soupirs. Au bout de celle-ci, la Place des Bennelats, avec une seule maison (l'antique maison Bigenwald démolie l'année dernière).

Au milieu de cette place il y avait un grand chêne, sous lequel on tenait autrefois les Plaids de Justice. Voici encore à ce sujet un autre souvenir historique que je trouve consigné dans Quiquerez :

“ La Table ou la Pierre du Poisson, près de l'Hôtel-de-Ville de Porrentruy, servait jadis de siège au président de la justice et plus tard d'échafaud.

Il en était de même de celle de Delémont. Celle de Porrentruy avait été renouvelée en 1222, et mon père, pendant qu'il était maire de cette ville, la fit transférer, en 1804, près de la fontaine dite des Bennelats, près de laquelle il y avait alors un de ces chênes monstrueux qui avait mis plus de trois siècles à croître, et que la hache ne respecta plus quand ses branches desséchées et chauves menacèrent de leur chute les vieillards et les enfants qui s'abritaient sous son feuillage. Un grand nombre de superstitions druidiques étaient attachées à cet arbre ». (*Monuments de l'Evêché de Bâle*, p. 340).

Hélas ! le chêne, la Table du Poisson ont disparu ! Le nom même de *Bennelats*, consacré par la tradition, la poésie et l'histoire n'a pas trouvé grâce devant nos édiles et a été remplacé par la dénomination bien peu harmonieuse de : *Place du Poids public*.

Du pont de l'Allaine (le pont « Schlachter » actuel), un petit chemin allait en ligne droite, à travers les prés, par dessus l'emplacement de la gare, jusqu'à la Chapelle de Lorette. Sur son parcours s'échelonnaient 14 crucifix (bien indiqués sur le plan), qui marquaient sans doute les quatorze stations de la croix pour les processions.

Les autres chemins (ceux de Fontenais, de Courgenay, d'Alle, de Cœuve), le lit de la rivière, les canaux existant dans ce quartier avaient exactement, d'après le plan, les tracés qu'ils ont encore de nos jours.

Parmi les trente maisons signalées, je mentionnerai la chapelle de St-Germain qui servait jadis d'église paroissiale. Le cimetière était beaucoup plus petit.

Le n° 118 (cadastre de 1752-54) était la Tuilerie de la ville ; le n° 116, une Teinturerie.

Le moulin des Planchettes et celui de la Rochette existaient déjà. Le premier date de 1321 ; le second est encore plus vieux. Ils étaient des fiefs du P.-E., ainsi que celui du Faubourg. Celui de la Ville appartenait aux bourgeois.

Le n° 130 mérite encore notre attention. C'était une propriété appelée « La Maletière », avec une petite maison

de triste apparence. Le cadastre du temps l'indique comme appartenant à la ville et étant « jouie par le maître des hautes œuvres ». Ça se trouvait à la Cité, au sud de l'embranchement des routes d'Alle et de Cœuve. Au delà de la Cité, le finage s'appelle encore « Rièvre la Maletière ».

Or, voici à quel titre je signale cette Maletière.

« Avant l'hôpital qui devait s'ouvrir « aux pauvres de Dieu », il existait à Porrentruy une maison écartée, devant laquelle on ne passait qu'en tremblant. La porte en était close avec soin ; une étroite fenêtre s'ouvrait à côté, donnant un jour avare à ce pauvre réduit. Parfois une voix se faisait entendre, suppliante et pleine de larmes : le passant s'arrêtait attendri, mais il n'approchait pas de la demeure maudite ; plein de terreur et craignant d'aspirer les miasmes pestiférés, il pressait le pas et regagnait au plus vite son logis. Qu'est-ce donc que ce malheureux, séquestré de la sorte, loin de toute habitation, parqué comme un animal dangereux, dans une étroite prison, de laquelle il ne peut sortir sans voir fuir à son approche tous ceux qui le rencontrent ? Paria chassé de la société, quel est son crime ? Quel est ce signe de maudit attaché à son front et qui le signale sans cesse à la réprobation publique ? Un jour, un bruit sinistre a couru à travers la cité ; une maison a été marquée par la voix publique ; les magistrats prévenus ont député l'homme de la science vers cette demeure maudite. Il y a là un malade, dont le corps est affreusement couvert de pustules hideuses. Le médecin a reconnu la *lèpre* ; il s'est éloigné précipitamment ; il a fait rapport aux chefs de la cité : le lépreux reçoit ordre de quitter la maison de son père et d'aller cacher sa honte dans l'asile que la prévoyance publique lui a réservé hors des murs, loin des regards et des contacts de la foule. Le malheureux était conduit à la *léproserie* ou *ladrerie*, où il était enfermé pour toujours » (*Vautrey*: Hist. de Porrentruy).

Porrentruy possédait donc, comme tant d'autres localités, sa léproserie. C'était la maison que je viens d'indiquer. Son nom de « Maletierre » vient de *mala terra* : terre maudite, — étymologie qu'il n'est pas besoin d'expliquer plus longuement.

La ladrerie, toujours occupée par des lépreux durant

le Moyen âge, devint plus tard une maison de pauvres. En 1519 par exemple, il y avait 4 pauvres. Mais en 1573, on y enferma encore trois femmes, Jehannette Gremey, la fille Jehannette Rudat et la fille de Georges Jeannat, soupçonnées d'être entachées de lèpre. Henri Hendel, maire, et Hans Hendel, chirurgien, allèrent « visiter et palper les dites femmes, lesquelles toutefois ne se trouvèrent maculées de ce ».

Cependant, en 1563, un cas de lèpre avait encore été constaté à Porrentruy ; le malheureux, atteint de ce fléau, était bourgeois de la ville ; il s'appelait Henry Saignin. « Il fut séparé hors du monde, dit la chronique, et mis en la ladrerie de Pourentruï pour laidres, sans avoir lit quelconque, ni couverture pour le coucher. »

La ladrerie, devenue plus tard inoccupée, fut donnée en jouissance par la ville au bourreau, — autre destination qui continuait à faire de cette maison un objet de terreur pour les passants.

Mais fuyons, nous aussi, ces tristes lieux et reprenons le chemin de la ville. Nous voici à la porte St-Germain plus haut décrite.

C'est ici qu'était reçu en grande pompe le nouveau Prince-Evêque de Bâle, à chaque changement de règne.

On sait que Rod. de Habsbourg, après avoir pris la ville, lui octroya, le 20 avril 1283, une « Charte de franchises » (1), dont les bourgeois se montrèrent toujours fort jaloux.

Or, ceux-ci ne consentaient à prêter serment de fidélité au Prince-Evêque, que lorsqu'il avait confirmé solennellement leurs libertés et juré de les maintenir. A son arrivée à Porrentruy, le nouvel élu trouvait à la porte de la ville, réunis pour lui faire accueil, le prévôt et les magistrats de la cité ; le prévôt tenait à la main le diplôme impérial où pendait le grand sceau de Rod. de Habsbourg ; il le présentait à l'Évêque et lui demandait humblement de reconnaître, de son autorité souveraine, ce titre des franchises de la ville : l'Évêque faisait aussitôt dresser par son

(1) Voir la traduction de cette charte dans l'Appendice joint à cette étude.

chancelier l'acte de confirmation et il franchissait les fossés et le pont-levis aux acclamations de tous les bourgeois.

Passons à notre tour sous la première porte. En jetant les yeux à notre droite, nous apercevons un bâtiment de 19 mètres de longueur (1). C'est l'ancien hôpital. Une maison de bain y est annexée, — fait digne de remarque. Autre annexe : une chapelle surmontée d'un petit beffroi à flèche aiguë où se balance une cloche.

La Charte de fondation de l'hôpital date du jour de la Toussaint de l'an 1406. Cet établissement philanthropique put être édifié grâce aux largesses des bourgeois et aux donations faites par des particuliers. Il fut ensuite au cours des siècles l'objet de continues marques de générosité et s'en montra digne par les grands services qu'il rendit à la population et en particulier aux malades pauvres.

En 1748, ses revenus s'élevaient à 1988 liv. 9 s. 11 d. ; les redevances en grains étaient de 100 bichots. La dépense en argent était de 2030 l. 1 s. 5 d. Les 3 directeurs recevaient pour gages 15 l. ; le physicien (médecin) de la ville, 62 l. 10 s. ; le secrétaire, 15 l. ; le second recteur d'école, 35 l. ; les sages-femmes, 12 l. ; le rendant-compte, 60 l. ; le chasse-coquin, 16 l.

Les comptes nous apprennent qu'on savait déjà à cette époque-là administrer à la sécheresse des chiffres un palliatif approprié. A la reddition des comptes, les auditeurs buvaient, aux frais de l'hôpital, 49 pots de vin qui coûtaient 24 l. 10 s., et recevaient en outre 18 livres.

Vers 1750, l'Hôpital avait en argent, dans son trésor, 12,000 l. ; on lui devait près de 6,000 l. dont 3,000 avaient été prêtées par lui aux Etats le 19 août 1743.

En ce temps-là, l'Hôpital ne recevait pas seulement les pauvres qu'il assistait et nourrissait par charité, il avait encore des pensionnaires ou *prébendiers* qui y trouvaient, moyennant un prix convenu, le vivre et le couvert et y finissaient paisiblement leur vie.

C'est une importante donation faite en 1758 par une

(1) S'étendait de la 1^{re} fenêtre O. du magasin Bigenwald jusqu'à la limite de la façade du « Sauvage ».

certaine dame Chavé, née Vuillemenot, décédée à Porrentruy le 16 septembre de cette même année, qui permit de transformer l'Hôpital et de le rebâtir, en lui donnant plus d'extension, à l'endroit où il est encore actuellement (ce qui fut fait au cours des années suivantes).

En 1750, cette dernière place était occupée par 2 grands bâtiments et une cour, — le tout appartenant à la ville. Cette propriété s'appelait la Franche-Courtine ; elle avait été autrefois la résidence des nobles de Tavannes.

La famille des de Tavannes, qui joua un grand rôle dans l'Evêché de Bâle durant le Moyen-Age, avait comme berceau le château du Chételay, dont on voit encore les ruines à un quart de lieue du village de Tavannes.

De bonne heure, elle tint à avoir son hôtel à Porrentruy. Les différentes branches de la famille s'éteignirent les unes après les autres. Le dernier rejeton mâle des de Tavannes mourut ici à Porrentruy en 1549. Il fut enterré à l'église St-Germain avec ses armes. Sa pierre tombale, reproduisant les armoiries de la famille, se trouve actuellement sous l'auvent de cette église (1). Les de Tavannes avaient leur chapelle à St-Germain, la petite chapelle de Notre Dame d'Espérance qui se voit au nord, en dehors de la nef.

Une Marguerite de Tavannes avait épousé en 1504 un noble français, Jean de Saulx ; de ce mariage sont issus les fameux maréchaux de Tavannes, qui jouèrent un rôle en vue dans les guerres des rois de France au XVI^e siècle.

La famille de Grandvillers, qui avait encore une représentante à Porrentruy en 1750, descendait d'une Marie de Tavannes (la sœur de Jean, enterré à St-Germain) (2).

(1) Cette pierre tombale, appliquée contre le mur nord, est un des précieux spécimens que nous ayons à Porrentruy, de l'art sculptural au XVI^e siècle. Voici l'épitaphe qu'elle porte :

CI GIST NOBLE ESCVIER IEHA DE TA
VANE LE DERNIER DE SA RASSE A SON
VIVANT SEIGNEVR DE MOTVOVHAY
QVI TRESPASA LE 18^e JOUR DV MOIS DE
DECEBRE L'A 1549 DIEV AIE SO AME. AMEN

(2) Il est resté un souvenir des de Tavannes à Porrentruy ; c'est le

Tout en parlant de l'Hôtel des Tavannes, nous voici parvenus à l'intérieur de la cité.

Je ne m'attarderai pas à dépeindre longuement la physionomie des rues. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan pour constater d'ailleurs que leur configuration n'a pas beaucoup changé.

Dans le sens longitudinal, nous avions la Grand'Rue, puis la rue du Marché, d'une part ; la rue des Annonciades, celle des Malvoisins, la Cour aux Moines, d'autre part ; — en outre, la rue de l'Eglise. Dans le sens transversal : la place du Collège ; la rue des Bêches ; la rue de la Cigogne ; la rue des Granges et le Faubourg.

Les seules différences importantes à signaler, c'est que la rue des Trois-Tonneaux s'arrêtait à la moitié de sa longueur actuelle ; la rue du Cheval-Blanc était barrée à la hauteur de l'hôtel par l'imposante Porte de Courtedoux et la rue des Granges venait se buter, après avoir à peine traversé la rue du Marché, contre le bâtiment massif de l'Arsenal.

Parmi les monuments qui attiraient spécialement le regard, voici l'Hôtel-de-Ville, l'ancien, qui datait de 1350 (1). C'est du haut de son perron qu'a été lue la sentence de mort de Petignat, Riat et Lion ; c'est du même endroit que les notables, dominant les soldats et la foule, assistèrent à la décapitation des trois héros ajoulots.

« Isolée des habitations voisines, dit Vautrey, la maison commune de Porrentruy, avec son vieux donjon, où se cachait la cloche d'alarme, avec ses épaisse murailles, ses cachots creusés dans le roc au-dessous de la rivière, ses voûtes surbaissées, était bien le château de la bourgeoisie, forte de ses droits et de ses libertés, écrasant la noblesse qui l'entourait par son nombre et son importance, et se sentant assez puissante pour imposer à son

nom que portait la propriété où est bâtie la rue Neuve : le « Pré Tavannes », et qui avait sans doute appartenu autrefois à cette famille.

(1) Le bâtiment actuel a été construit à la place de l'ancien de 1761 à 1762.

souverain des conditions et des serments, avant qu'il pénétrât dans son enceinte redoutable. »

L'Eglise St-Pierre occupait exactement la même superficie qu'aujourd'hui. Mais elle était encore entourée d'un cimetière. Ce ne fut qu'en 1782 qu'une ordonnance de l'Evêque de Bâle prescrivit le transfert des sépultures dans l'ancien cimetière de St-Germain.

Au XVIII^e siècle, le clocher était surmonté de cinq pyramides de pierre et non d'un dôme comme maintenant ; celle du milieu, plus haute que les autres, était ornée d'une grande croix. C'est à cause de ces cinq clochetons que courait en Ajoie ce dicton populaire :

« L'église de Pourentruï a cinq tours et 400 (*quatre sans*) cloches. »

Notre vieille basilique date du XI^e siècle. Une pierre du clocher porte le millésime de 1055 (c'est le document authentique le plus ancien que nous possédons de l'histoire de Porrentruy).

Quiquerez a reconnu sur les murailles du pied de la tour des signes maçonniques, qui sembleraient indiquer que l'église St-Pierre est due aux célèbres associations qui, au cours du Moyen-Age, ont construit les belles cathédrales gothiques de Bâle, de Zurich, de Berne et tant d'autres en Allemagne, en France, en Belgique, etc.

Porrentruy avait déjà sa maison d'école en 1750. C'était le bâtiment où se trouve actuellement le Café du *Mouton* (il porte la date de 1715).

Toutes les familles nobles de l'Evêché considéraient comme un devoir (c'était une manière de faire leur cour au souverain) de posséder un pied-à-terre, un « hôtel », à Porrentruy ; plusieurs sans doute y résidaient en permanence.

Le cadastre de 1752 indique les immeubles suivants, comme étant habités par des familles nobles :

N° 43 : à M. de Hennefeld (Propriétaire actuel : M. Vallet, marchand de vins, Rue de la Poste).

N° 94 : à M^{me} de Grandvillers (Propriétaire actuel : M. Béchaux, professeur, Rue du Marché).

N° 95 : aux D^{lles} de Gléresse (Propriétaire actuel : M. Paul Grimler, boucher, Rue du Marché).

N° 122 : à M^{le} de Rosé (Rue de l'Eglise, 1^{re} maison à gauche en montant).

N° 124 : à M^{me} de Luce (Maison de l'abbé Fischer, Rue de l'Eglise). — C'est ici que doit être né, en 1726, le fameux abbé de Luce, le fondateur du Collège de Bellelay.

N° 194 : à M. de Schütz de Pfeilstatt (maison de M^{me} Chapuis-Ecabert, angle de la Rue Centrale et de la Rue de la Préfecture).

N° 218 : à M^{me} de Noel (Maison de M^{me} Dr Crevoisier, Rue du Juventuti).

N° 227 : à M. le Président Baron de Ligertz (Gléresse), — la Préfecture actuelle.

Par Lettres patentes du 23 janvier 1641, accordées par Son Altesse et le Haut Chapitre, cette maison avait été déclarée franche quant aux toises.

N° 228 : à M^{me} la veuve de Verger (Maison de M^{me} veuve Etienne Choffat, Rue de la Préfecture).

N° 236 : à M^{me} la baronne de Löwenbourg (Maison de M. Adrien Kohler, avocat, Rue du Juventuti.).

N° 270 : à M. le conseiller aulique de Billieux de Ehrenfeld († 1783) (Maison de M. Ceppi, président du Tribunal).

N° 271 : à M. le comte de Montjoie (Maison de M^{me} veuve Migy, rue du Juventuti).

La famille de Montjoie a joué un grand rôle dans l'Evêché ; elle avait son berceau au château de Montjoie, près Vaufre, sur le Doubs, détruit en 1635 pendant la Guerre de 30 ans. C'est un comte de Montjoie, Simon-Nicolas, qui a succédé à J.-G. Rinck de Baldenstein comme Prince-Evêque. Il a régné de 1762 à 1775.

Une comtesse de Montjoie était abbesse du Couvent des Annonciades en 1752. On voit son portrait au Musée de l'Ecole cantonale.

Il convient d'ajouter aux douze maisons indiquées, celles qui, en dehors des bâtiments du château, appartenaient au Prince-Evêque, savoir :

1^o L'Hôtel des Halles (actuellement la Poste), où le

Prince hébergeait les hôtes de marque qui venaient lui rendre visite aux grandes occasions.

2^o Les N^{os} 2, 3, 4, 5, 6 et 7 situés au Faubourg (toute la rangée de maisons placée au pied du château, le Couvent des Capucins excepté).

3^o Le Moulin du Faubourg (N^o 14).

4^o Les N^{os} 15 et 22 (au Faubourg également).

Le N^o 33 (la maison du maire Munch ; actuellement : immeuble Tondeur-Carraz, au bas de la Rue de la Poste) avait été autrefois l'Hôtel des nobles de Boncourt-Asuel (depuis 1384).

Le Restaurant de l'*Aigle*, au Faubourg, avait été l'hôtel des nobles de Bévilard (1), à partir de 1325.

Sur l'emplacement appelé la Fonderie, à proximité de la source de la Chaumont, s'élevait jadis l'hôtel des nobles de Rocourt, depuis 1394. C'était un hôtel fort vaste avec tourelle.

Le N^o 72 (cabaret du *Soleil*) était anciennement l'hôtel des nobles d'Eptingen, dont un des représentants avait donné son nom au fameux Régiment d'Eptingen.

Le N^o 260 (actuellement, la maison de M. Braîchet, Place du Collège) avait été l'hôtel des nobles de Bollwiler.

Porrentruy possédait en 1750 4 couvents, dont deux d'hommes et deux de femmes :

1^o Celui des Jésuites, qui comprenait le bâtiment où résidaient les Pères (l'Ecole normale), l'Eglise, le « Gimnase » (l'Ecole cantonale) et le Séminaire. Le jardin comportait à peu près l'étendue du Jardin botanique actuel ; il avait en plus la partie de la cour située du côté du Tirage. Une muraille s'étendait de l'extrémité sud de l'Eglise au « Gimnase » et de celui-ci à la Tour du Séminaire.

2^o Celui des Capucins déjà mentionné ; l'église était sur l'emplacement du café Nicol actuel.

3^o Celui des Annonciades, qui a servi quelque temps de pénitencier (au XIX^e siècle). Il a été démolí vers 1890.

(1) Les de Bévilard formaient une branche cadette des seigneurs de Tavannes. Il est resté aussi un souvenir d'eux ici : le cadastre actuel de la commune de Porrentruy signale encore des Prés dits de Bévilard.

4^e Celui des sœurs Ursulines, près de l'Eglise St-Pierre.
(Il était beaucoup plus petit que le couvent actuel).

L'Abbaye de Belley possérait une dépendance à Porrentruy ; c'était la maison N° 154 (L'immeuble Jobin, vis-à-vis de l'Eglise St-Pierre).

L'Abbaye de Lucelle également : le N° 31 (L'immeuble Gindrat, à la Cour aux « Moines »). Ce fait nous explique l'origine du nom donné à cette cour (il s'agit donc en l'occurrence des moines de Lucelle).

Voici maintenant quelles étaient les auberges de ce temps-là (il y en avait 7) (1) :

N° 44 : Cabaret de la *Clef*. Tenancier-propriétaire : Jacques Kaufmann (Le café Membrez actuel, Rue de la Poste).

N° 72 : Cabaret du *Soleil* déjà indiqué (Maison Chavanne, vis-à-vis de la Cour aux Moines).

N° 84 : Cabaret du *Saumont* (le plus huppé après les Halles). La façade était munie d'un perron de bel aspect. Tenancier-propriétaire : Guillaume-Joseph L'Hoste (Actuellement, magasin Schwob, rue du Marché).

N° 145 : Cabaret de la *Couronne*, tenu par Jean-Bernard L'Hoste (Actuellement, maison Henry, négociant, Grand'Rue).

N° 191 : Cabaret de la *Cicogne*, tenu par le conseiller de ville Verner (Actuellement, magasin de M. Auguste Ecabert, Rue Centrale).

N° 198 : Cabaret du *Bœuf*, tenu par George-Sébastien L'Hoste (Actuellement Hôtel Suisse, Rue de la Préfecture).

N° 222 : Cabaret du *Cheval-Blanc*, tenu par Birenstihl (Actuellement, hôtel du même nom).

On trouvera encore ci-dessous l'indication des maisons des notables de la ville (les noms entre parenthèses sont ceux des propriétaires ou occupants actuels) :

N° 16 : à M. le conseiller-trésorier Rengguer (M. Cuenat, avocat, Faubourg de France).

N° 21 : au sieur lieutenant de ville Quélain (Magasin de la « Ville du Havre », ancienne gendarmerie).

(1) On en compte plus de 50 aujourd'hui.

N° 32 : au conseiller de ville François Guélat (Maison Simonin, Cour aux Moines).

N° 39 : à M. le Prévôt Raguel (Hôtel de la *Poste*).

N° 47 : au conseiller de ville Jacques Cartier (M. Hubbleur, pharmacien).

N° 57 : au maître-bourgeois Tardy (Bazar Schwob, Rue de la Poste).

N° 59 : à Pierre-Joseph Raspieler (M. Zobrist, professeur, Rue de la Poste).

N° 62 : au conseiller et receveur Pallain (Hôtel de la Croix-bleue, Rue de la Poste).

N° 76 : à Choffat, boucher (M^{me} veuve Juillerat, derrière la *Montagne Noire*).

N° 92 : à Pierre-François Choulat (Maison Moser, bas de la Rue du Marché).

N° 98 : au lieutenant de ville Arnoux (Maison Farine, Rue du Marché).

N° 103 : au conseiller de ville Léemane (Magasin Etique, même rue).

N° 104 : au maître-bourgeois Ignace Paul (M. Kramer, pharmacien).

N° 132 : à M. Bajol, secrétaire du Conseil aulique (M. Willmann, peintre, Rue de l'Eglise).

N° 148 : aux hoirs du conseiller aulique Bassand (Maison Dr Chevillat, Grand'Rue).

N° 187 : à M^{me} la capitaine de Rosé (M^{me} Poix-Dubail, négociante).

N° 37 : au notaire Faivre (Maison Dr Chapuis, bas de la Rue de la Poste).

N° 99 : au médecin Faber, le médecin particulier du Prince-Evêque (M. Daucourt, notaire, Rue du Marché).

N° 166 : au médecin Guélat (M. Schaller, ancien directeur, Grand'Rue).

N° 180 : à l'avocat Babé (Café Ruedin, Grand'Rue).

N° 241 : au médecin Bleyer (Maison Hager, Rue du Juventuti, vis-à-vis-du *Mouton*).

Nous bornerons là cette énumération un peu sèche. Ceux qui voudront des détails sur d'autres maisons pourront consulter les documents originaux aux archives de l'Hôtel-de-Ville.

L'examen du plan nous permet de faire encore certaines constatations intéressantes.

Le N° 160 (emplacement du Juventuti) était un des jardins de la cure. La maison à côté (N° 159) appartenait aux confrères de St-Michel, qui formaient une sorte de Chapitre ayant une chapelle spéciale à l'église St-Pierre. Une quantité de jardins, de prés, de champs sont indiqués dans le cadastre comme étant possédés par « M. M. de St-Michel ».

Le N° 288, construction située à proximité de l'église des Jésuites et adossée au rempart, porte cette dénomination : *Vestiarium de la Congrégation des Bourgeois*.

Le N° 209 : Réservoir d'eau, appelé le *Creuxbelin* (derrière le café Hennemann, Grand'Rue).

Suivant Quiquerez, ce nom de *Creuxbelin* rappelle les temps celtiques où l'on sacrifiait à Belus sur le bord des fontaines.

Fontaines. — Le plan en indique trois : une dans la rue des Annonciades (vis-à-vis de la maison Husson actuelle), celle du *Suisse* et celle de la *Samaritaine* (ces deux dernières encore existantes).

La première a été supprimée vers 1862. Elle était analogue aux deux autres. Le fût sculpté a été conservé ; il se trouve actuellement dans la serre du Jardin botanique ; il porte la date de 1568.

La fontaine du *Suisse* est maintenant veuve du personnage antique qui lui avait donné son nom. Et c'est fort dommage, car, s'il faut en croire la tradition, ce Suisse avait quelque chose de vraiment artistique et une prestance tout à fait martiale, qui ne l'a pas empêché cependant de terminer sa carrière, hélas ! par une chute lamentable dans le bassin de la fontaine. Le fût n'en a pas moins encore du cachet, tel qu'il est ; les bas-reliefs et les ornements qu'il porte sont joliment travaillés ; le chapiteau qui le couronne est d'un beau style. Il est daté de 1558.

La *Samaritaine* tire son nom d'un groupe sculpté représentant la scène biblique de la femme samaritaine offrant à boire à Jésus. L'ensemble du motif décoratif, avec ses

deux colonnettes et ses trois statues, quoique assez mal conservé, constitue aussi un monument bien intéressant. Cette fontaine a été construite en 1564.

Ces 3 fûts de fontaine, avec la pierre tombale de Jean de Tavannes, à St-Germain, sont les seuls spécimens artistiques que nous possédions à Porrentruy de la sculpture du grand siècle de la Renaissance. A ce titre, ils méritent d'être conservés avec un soin jaloux. Et ayons en particulier pour les deux fontaines qui nous restent les mêmes égards dont ailleurs, à Berne, par exemple, on entoure leurs congénères. Elles témoignent du souffle artistique que la Renaissance avait fait passer sur notre vieille Europe et auquel les bourgeois des plus petites bourgades avaient été sensibles. C'est un lien de plus qui rattache Porrentruy à la plupart des autres villes suisses.

Marché. — En 1750, le marché se tenait déjà le jeudi.

La création de notre marché du jeudi remonte du reste à une époque assez reculée.

Nous en trouvons l'origine dans la Charte de franchises de Rod. de Habsbourg du 20 avril 1283. Voici en quels termes il y est fait allusion :

« En outre, nous établissons et fixons dans la même ville un marché hebdomadaire qui devra se tenir le *jeudi de chaque semaine* ; nous voulons que tous ceux qui viendront acheter ou vendre à ce marché soient, eux et leurs marchandises, sous la protection spéciale de l'Empereur et de l'Empire et jouissent du privilège des libertés attachées aux marchés. »

Ainsi le marché du jeudi à Porrentruy est d'institution plus ancienne que la Confédération suisse. Celle-ci est de huit ans plus jeune que celui-là. Et, s'il est permis de faire entre eux ce rapprochement, ils ont ceci de commun que tous deux sont dûs en fin de compte au même personnage, puisque Rodolphe de Habsbourg fut, par sa mort, survenue le 15 juillet 1291, le promoteur indirect de la Première alliance perpétuelle des Suisses.

Nos bonnes campagnardes qui, le jeudi, viennent border nos rues avec leurs paniers d'œufs, de beurre, de

légumes, etc., ne se doutent certainement pas que c'est en vertu d'une Charte impériale vieille de 622 ans qu'elles en ont le droit !

Corporations. — En fait d'institutions, quelque chose de bien caractéristique, ce sont les Confréries d'artisans, les corporations ou abbayes, qui ont joué un grand rôle dans l'histoire de certaines de nos villes suisses.

Or, bien que Porrentruy n'ait rien conservé de ces associations, notre cité n'en avait pas moins les siennes.

J'en ai trouvé la preuve dans le cadastre de 1752, où figurent comme propriétaires :

1^o L'honorable Compagnie des *Gagneurs* (fabricants de gaînes, relieurs) ;

2^o l'honorable Compagnie des Marchands ;

3^o le Corps des Cordonniers ;

4^o l'honorable Compagnie des Tisserands, dont le maître était à cette époque François-Joseph Cuenin.

Une autre preuve de l'organisation sérieuse des Corps de métiers nous est fournie par le diplôme ou certificat que les maîtres donnaient aux Compagnons. Cette attestation était délivrée sur formulaires imprimés soigneusement, en tête desquels se voyait une gravure représentant Porrentruy au XVIII^e siècle. Il y avait dans le texte un certain nombre de vides à remplir à la main (1). Ce texte est en langue allemande. En voici la traduction :

Nous, Délégués et Jurés, Maitres du métier de, dans la Haute Résidence du Prince-Evêque de Bâle, en la Ville de Porrentruy,

*CERTIFIONS ET FAISONS SAVOIR :
que le compagnon ici présent, nommé :*

*.....
né à, âgé de et de
stature, cheveux, a travaillé en notre ville ans
et semaines et qu'il s'y est comporté en ouvrier fidèle, zélé,*

(1) Le cliché sur cuivre qui servait à la confection de ces certificats est déposé au Musée de l'Ecole cantonale. Il en a été fait don à l'Emulation par M. Marquis, imprimeur.

tranquille et honnête, comme il convient à tout compagnon, ce que nous attestons en le recommandant à nos Collègues Maîtres en toute sincérité, selon l'usage qui existe en notre métier.

En foi de quoi avons signé le présent de notre propre main et scellé le dit de nos sceaux.

Ainsi fait et délivré à Porrentruy, le de l'an

Colongiers. — Le cadastre de 1752 mentionne très souvent le terme de « colongiers ». Que faut-il entendre par ce mot ?

Les colongiers étaient les détenteurs des *colonges* (*colonge*, du latin *colonia*, mot qui a aussi donné en français le terme de formation savante, *colonie*). Colonges et colongiers ont disparu avec l'ancien régime.

Ces derniers formaient à Porrentruy une association tout à fait particulière de cultivateurs, de fermiers, tenant les terres de nombreux et nobles propriétaires, lesquels leur garantissaient des franchises et des droits précieux. Les colongiers avaient à leur tête un maire, un bailli, des officiers et constituaient à côté de la Bourgeoisie, dans la cité épiscopale, un véritable Etat dans l'Etat.

* * *

Avec ce dernier détail, j'ai terminé l'exposé des différents points que je me proposais de faire rentrer dans le cadre de ce travail.

Et je me permettrai, en matière de conclusion, d'exprimer le vœu que notre Section de l'Emulation de Porrentruy se constituât gardienne des monuments et souvenirs historiques ou archéologiques qui nous restent.

Au cas où l'existence de l'un ou de l'autre serait menacée pour des raisons impérieuses d'utilité publique ou d'hygiène, on les ferait photographier avant leur disparition et on recueillerait les photographies ainsi obtenues dans un album déposé au Musée de l'Ecole cantonale et auquel serait joint un texte explicatif.

Parmi ces souvenirs, dont, pour le moment, je le reconnaiss volontiers, aucun n'est en danger, je citerai les tours et

tourelles qui s'élèvent dans les divers quartiers de la ville, la Porte de France, les fontaines de la *Samaritaine* et du *Suisse*, le mur derrière la maison Braîchet (Place du Collège), la petite maison Desbœuf (Ruelle des Trois-Tonneaux), le fronton de l'Hôtel de l'Ours (Poste), certains portails, certaines façades de maisons avec encorbellements, etc. Il faudrait naturellement commencer par en établir une liste complète.

Et pour rester dans le même ordre d'idées, je verrais avec plaisir qu'on voulût bien rendre à la Place du Poids public son ancien nom de Place des Bennelats et qu'on baptisât la Rue Neuve (une appellation par trop banale) Rue Tavannes, puisqu'elle est bâtie sur l'emplacement de l'ex-Pré Tavannes.

Ces vœux ne sont nullement incompatibles avec le progrès et ne m'empêchent pas de saluer le développement toujours croissant du Porrentruy moderne, dont la prospérité est d'ailleurs entrée dans une nouvelle voie le jour où le fil électrique est venu apporter aux industriels bruntrutains le concours des forces du Doubs.

PORRENTRUY, janvier 1906.

D^r HIPPOLYTE SAUTEBIN.



APPENDICE

Charte octroyée à la Ville de Porrentruy par Rodolphe de Habsbourg le 20 avril 1283

(Traduction de l'abbé Vautrey)

Rodolphe, par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours auguste, à tous les fidèles de l'Empire romain qui liront ces lettres, sa grâce et toute prospérité ! Notre Sérénité juge dignes des marques les plus sensibles de notre reconnaissance, ceux qui

nous sont recommandés par leur fidélité et leur dévouement. Ayant donc égard aux mérites insignes du vénérable Henri, évêque de Bâle, prince et notre secrétaire très aimé, qui, dans les plus graves nécessités, lorsque la fortune menaçait de nous abandonner, et dans toutes les affaires dont nous lui avons confié le soin, nous a donné tant de preuves de son habileté et de son savoir que nous lui avons donné place au plus intime de notre cœur pour en faire le plus cher objet de nos affections ; — cédant à sa prière, nous libérons (*liberamus*) sa ville de Porrentruy, tant la nouvelle que la vieille cité, avec l'espace intermédiaire (*oppidum suum Burnentrüt, tam novam quam veterem civitatem cum intersticio intermedio*) ; et nous accordons, de notre autorité royale, à la même ville, les droits et libertés dont jouit et a joui jusqu'à présent notre ville de Colmar, confirmant ces libertés à la dite ville, de la plénitude de l'autorité royale. Toutefois la concession de ces libertés ne doit causer aucun préjudice à nous et à l'Empire, à nos hommes ou à nos fils très chers, comme aussi à leurs hommes. En outre, nous établissons et fixons dans la même ville un marché hebdomadaire qui devra se tenir le jeudi de chaque semaine ; nous voulons que tous ceux qui viendront acheter ou vendre à ce marché, soient, eux et leurs marchandises, sous la protection spéciale de l'Empereur et de l'Empire et jouissent du privilège des libertés attachées aux marchés. En foi de quoi, nous avons fait dresser le présent écrit et y avons fait apposer le sceau de notre Majesté. Donné à Porrentruy le 12^e des Calendes de mai, Indiction XI^e, l'an du Seigneur MCCLXXX trois, le 10^e de notre règne.

Porrentruy, en vertu de cette Charte impériale, prenait rang parmi les villes les plus favorisées de l'Empire.



